

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	3
Nombre de votants	35
Date de la convocation	27/09/2024
Certifié exécutoire le	08/10/2024
Date d'affichage	08/10/2024
Envoyé en préfecture le	08/10/2024

Le sept octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET

TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, , ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEZEAUD Annie, BEZAU Sophie, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURDARIAS Sophie, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), GARAIS Daniel (représenté), JANICOT Véronique, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PETIT Christophe (représenté), ROME Hélène, TER-HEIDE Laurence.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

106-2024 Sollicitation d'une aide du Département concernant la modification n°4 du PLU de Treignac

L'aide du département de la Corrèze a été sollicité et accordée dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023-2025 pour la conduite des procédures d'évolution/révision des PLU à hauteur de 20% d'une dépense de 75 000 euros HT.

Au vu du projet d'agrandissement de l'Hôtel-restaurant la Brasserie et de l'impossibilité actuelle de réalisation liée au classement de la zone en Ap (agricole et SPR), il est nécessaire de réaliser une procédure de modification de droit commun afin de créer un STECAL Axp dédié à l'activité d'hébergement hôtelier et de restauration.

Vu l'arrêté n°21 du président de la Communauté de Communes en date du 22/06/2023 prescrivant la modification de droit commun n°4 du PLU de Treignac,

Il est proposé de solliciter l'aide du département de la Corrèze dans le cadre du contrat 2023-2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- De solliciter une aide du Département de la Corrèze dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023-2025 selon le plan de financement suivant

Dépense HT = 6 501.24 €

Subvention sollicitée : 25 % soit 1 625 €

- Autorise monsieur le président à signer les documents nécessaires à cette demande.

Fait à Treignac le 08/10/2024

Le Président, Philippe JENTY

